

PROJET DE RÈGLEMENT 1104

Janvier 2022



Photo -Novembre 2015

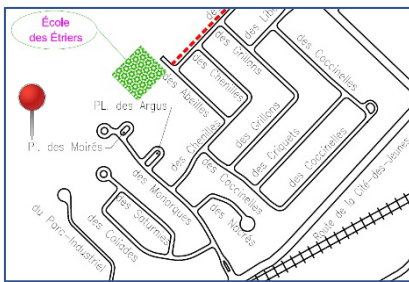
Datant de 1996, certaines composantes sont arrivées à la fin de leur vie utile.



Mise à niveau de la station d'épuration 2022

Un projet pour répondre aux besoins des secteurs présentement desservis par l'égout sanitaire et à desservir pour les 30 prochaines années.

Projet de mise à niveau 2022



Située à l'extrémité de la rue du Parc Industriel en marge du secteur de la Cité-des-Papillons, la station d'épuration des eaux usées (STEP) de la ville de Saint-Lazare, de type étangs aérés, a été construite en 1996 dans le cadre du programme d'assainissement des eaux usées du Québec.

Au moment de sa construction, la station a été conçue pour recevoir et traiter les eaux

usées de la ville, notamment les eaux produites par les ménages existants et celles qui seront produites par les ménages projetés sur une période de 20 ans (jusqu'en 2016). Depuis, 25 années se sont écoulées et certaines composantes de la station sont arrivées à la fin de leur vie utile. Elle doit donc être mise à niveau pour répondre aux besoins actuels et subvenir aux besoins ultimes des secteurs desservis et à desservir en égout sanitaire pour les 30 prochaines années (jusqu'en 2052).

Présentement, plus de 2 500 propriétaires sont présentement desservis par cette station et près de 1 130 lots et logements existants non desservis pourront éventuellement s'y raccorder, notamment le vôtre. Cela veut donc dire, qu'à la fin de vie de votre installation septique, si tel est votre cas ou si, dans votre cas, vous projetez une nouvelle construction sur votre lot vacant, vous pourrez vous y raccorder et ne plus (ou ne pas) dépendre d'une installation septique dont les coûts d'installation et d'entretien sont importants.

À propos des eaux usées

Les eaux usées municipales sont celles provenant des toilettes ainsi que les eaux ménagères (eaux de cuisine, de salle de bain, de buanderie et eaux générées par certains appareils d'usage domestique autres qu'une toilette) et celles provenant des commerces. Ces eaux usées sont chargées notamment de détergents, de graisses, de solvants, de divers débris et matières organiques, de germes fécaux, de solvants, etc. Elles sont transportées par une canalisation souterraine (soit le réseau d'égout sanitaire) vers la station d'épuration pour y être prétraitées (retrait des matières solides) et ensuite traitées dans les 4 étangs, avant d'être rejetées au cour d'eau (d'où l'importance de ne pas déverser des produits toxiques dans vos éviers et toilettes).

Un projet estimé à 989 000 \$



Le projet de mise à niveau de la station d'épuration, estimé à 989 000 \$, sera en partie financé à même un règlement d'emprunt (654 000 \$) et de l'excédent de fonctionnement (surplus) de la ville au 31 décembre 2021 (à la hauteur de 335 000 \$). En partageant le coût de l'emprunt de cette mise à niveau, les quelques 1 130 propriétaires non desservis auront ainsi la possibilité d'éventuellement déverser leurs eaux usées vers la station d'épuration, lorsque le réseau aura été prolongé devant leur propriété.



Les travaux, dont le début est envisagé au printemps 2022, seront complétés au cours de l'année.



Le détail de la taxation qui vous concerne est joint au présent document.

PROJET DE RÈGLEMENT 1104

Janvier 2022



Composantes à remplacer et modifications requises

Parmi les composantes à remplacer et les modifications à apporter pour permettre à l'infrastructure de traiter la capacité ultime des eaux usées figurent :



Le dégrilleur. Le dégrilleur, qui constitue le prétraitement, est indispensable pour capter tous les déchets insolubles à l'entrée de la station, notamment des lingettes, des masques, des produits d'hygiène (serviettes sanitaires, couches souillées, tampons, etc. qui ne devraient pas se trouver dans les conduites). Le dégrilleur actuel est en fin de vie et sa capacité doit être augmentée. Le prochain doit prendre en compte le volume / débit anticipés en fonction des raccordements futurs.



L'ajout d'un système de dérivation. Lors de l'entretien des éléments de prétraitement, une déviation des eaux usées est nécessaire pour éviter les débordements vers les cours d'eau sans traitement. La modification du système permettra de traiter un plus grand volume d'eaux usées en amont sans entraîner de déversement.



Le réaménagement de la station. L'intérieur de la station doit être réaménagé pour accueillir la nouvelle technologie de prétraitement des eaux. Le prétraitement, dont le dégrillage fait partie, consiste à retirer de l'eau les plus gros éléments solides qui gêneraient les phases suivantes de traitement qui se poursuivent dans les étangs.



L'ajout de conduites supplémentaires. L'ajout de conduites supplémentaires est requis pour augmenter le volume des eaux prétraitées transportées vers les étangs aérés. Selon les plus récentes études, les étangs aérés sont suffisamment performants pour traiter les volumes anticipés sur les 30 prochaines années.

Capacité ultime

Qu'entendons-nous par capacité ultime ? La mise à niveau de la station doit, pour les 30 prochaines années, prendre en compte les apports supplémentaires d'eaux usées en provenance d'au moins deux (2) sources :



Le raccordement au réseau d'égout de secteurs actuellement desservis par des systèmes de traitement de résidences isolées (fosse septique et champ d'épuration);



Le développement et le redéveloppement de terrains voués à la densification (plus de logements) nécessitant un raccordement à l'égout sanitaire.



Services des infrastructures

Vous avez des questions concernant ce projet ? Laissez un message. Un membre du Service des infrastructures effectuera un suivi avec vous dans les meilleurs délais.

infrastructures@ville.saint-lazare.qc.ca

450 424-8000
poste 299

An English version is available on the website at www.ville.saint-lazare.qc.ca/en/epuration.

In case of discrepancies, the French version prevails.